

COMPTE RENDU **de la réunion du 26 juin 2012**

Présents : Melle COSTES Alexandra, Mmes MONNAC Carine, BAGGIO Carine, SCHWECHLER Sonia, RIERA Nadine.

Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, DELSOUC Marc, DELMAS Pierre, FEUILLERAC Jean-François, MESPOULET Richard, BROUARD Alain, GIBERT Bruno.

Absents : Mademoiselle PANCE Audrey, Mesdames MAMPRIN Karine, ETTORI-GARCIA Sabine, Messieurs MOUREY Francis, DALLARD Jean-Michel, DEDIEU Guy.

Secrétaire de séance : Mademoiselle COSTES Alexandra.

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture de l'ordre du jour et demande de rajouter la prise d'une délibération pour un projet d'aire de stationnement des gens du voyage sur l'échangeur NOE CAPENS.

Vote à l'unanimité.

I – Approbation du compte-rendu du 3 avril 2012 :

Pas d'observation.

Vote POUR à l'unanimité.

II – Arrêt projet P.L.U. :

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la Commune à engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;
- Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Il rappelle également au Conseil Municipal le contenu de la délibération du 17 décembre 2009 qui avait prescrit les modalités suivantes de concertation :

- Installation de panneaux d'exposition à la Mairie du 23 janvier 2012 à ce jour,
- Insertion dans le bulletin municipal d'un article présentant les orientations générales du P.A.D.D.,
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations, sur le lieu d'exposition du 23 janvier 2012 à ce jour.

Il donne lecture du rapport rédigé par le cabinet URBASCOPE qui a analysé et commenté les demandes des habitants et justifié les suites qui leurs ont été données :

- Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- Les principales options, orientations et règles que contient le projet de P.L.U..

Il demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le bilan de concertation,

- D'arrêter le projet de P.L.U.,
- De soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés et à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

Vote Pour à l'unanimité.

III – Convention cadre de formation CNFPT :

Monsieur le Maire rappelle que le CNFPT a vu réduire ses ressources de 10 % puisque la cotisation formation des collectivités a été ramenée de 1 % à 0,9 %.

Une convention cadre de formation est proposée par le CNFPT afin de préciser les règles d'intervention des « formations intra » dispensées au sein même des collectivités (formation aux premiers secours...).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote Pour à l'unanimité.

III – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées :

Monsieur le Maire informe que la Commune de SAUVETERRE de COMMINGES a sollicité son adhésion au S.I.T.P.A.

Conformément aux règles régissant l'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du S.I.T.P.A. doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune.

Faute de réponse dans les trois mois, l'absence de réponse vaudra acceptation.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Vote Pour à l'unanimité.

IV – Augmentation tarifs cantine :

Proposition de la commission cantine :

- 2,50 € le repas fixé auparavant à 2,37 €,
- 2,10 € le repas fixé auparavant à 1,99 € pour les familles dont 3 enfants au moins prennent leurs repas à la cantine de LONGAGES,
- 2,70 € le repas fixé auparavant à 2,49 € pour les enfants non domiciliés à LONGAGES,
- 3,60 € le repas fixé auparavant à 3,48 € pour les enfants mangeant occasionnellement à la cantine,
- 6,00 € le repas fixé auparavant à 5,74 € pour les enseignants, extérieurs, personnel communal.

Vote POUR à l'unanimité.

V – Subvention exceptionnelle :

Monsieur CONDOJANOPOULOS propose de verser à l'association « Les Scorpions » une subvention exceptionnelle de 500 € pour les aider à financer les frais occasionnés pour jouer en demi finale.

Vote Pour à l'unanimité.

VI – Projet aire de Grand passage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture le 13 juin 2012 en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des trois maires de la Communauté de Communes « Garonne-Louge ».

Lors de cette réunion nous avons eu la surprise d'apprendre que Monsieur le Sous-Préfet avait décidé de nous imposer l'implantation d'une aire de grand passage sur un terrain proche de la zone industrielle de la Communauté de Communes « Garonne-Louge », appartenant à l'Etat.

Ce terrain se trouve au carrefour de l'A64 et de la RD 10 (carrefour stratégique du développement de nos 3 communes), dans une zone (II NA F) constructible à usage d'activités économiques, près de la construction du futur collège et d'un projet d'aire de covoiturage.

De plus, outre la piste cyclable de la Garonne, qui se situe sur le carrefour concerné, des pistes de déplacements doux sont prévus pour la desserte du collège, depuis NOE et CAPENS, circulations situées au droit de la parcelle.

Au niveau sécurité, ce terrain situé sur l'entrée de la RD 10 desservant la Commune de NOE, possède une circulation dense et donc constitue un accès très dangereux.

Il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable sur ce projet.
Vote Pour à l'unanimité.